

**Procès-Verbal**  
**Conseil Communautaire de la Communauté de communes Cœur du Perche**  
**Lundi 19 juillet 2021**

*Présents :*

*A. SABRAS, S. MAY, C. BACLE, D. CHEVEE, A. HAYE, M. LEMONNIER, T. LIGER, G. RIGOT, O. BOULAY, P. BOUVIER, P. PECCHIOLI, M. BIFFARD, P. RIVIERE, M. CARRE, I. CHARRON, P. RODHAIN, MC. SALIN, N. BERTU, D. BOBIN, G. CHEVALIER, C. RADENAC, D. COUTANT, B. GOUPY, C. GUERIN, JM. BOUVIER,*

*Absents excusés :*

*B. LUYPAERT, P. LENAERTS, P. GOUAULT, A. VAIL, S. BONE, JM CHANDEBOIS, C. SENECHAL, MA. DE CAFFARELLI, JM. OLIVIER*

*Absents non excusés : /*

*Suppléants présents :*

*V. MICHEL supplée JM. OLIVIER,*

*B. LUYPAERT étant absente donne tout pouvoir à A. SABRAS,  
P. GOUAULT étant absent donne tout pouvoir à P. PECCHIOLI,  
P. LENAERTS étant absent donne tout pouvoir à P. PECCHIOLI,  
A. VAIL étant absente donne tout pouvoir à M. BIFFARD,  
S. BONE étant absente donne tout pouvoir à P. RODHAIN,  
JM CHANDEBOIS étant absent donne tout pouvoir à I. CHARRON,  
C. SENECHAL étant absent donne tout pouvoir à N. BERTU,  
MA. DE CAFFARELLI étant absente donne tout pouvoir à C. RADENAC,*

*Monsieur Jean Michel BOUVIER est nommé secrétaire de séance.*

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.*

M. T. LIGER informe le conseil communautaire que Madame C. GUERIN est la nouvelle déléguée communautaire pour la commune de Saint Pierre la Bruyère.

Il lui est souhaité la bienvenue.

Le nouveau conseil communautaire est ainsi installé.

- **Approbation du Procès-Verbal du 5 juillet 2021**

Il est demandé au conseil communautaire s'il a des remarques s'agissant du PV du conseil communautaire en date du 5 juillet 2021.

Celui-ci n'apportant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

- **Finances**

- *FPIC*

M. T. LIGER informe le conseil communautaire que la notification du FPIC est intervenue.

Le FPIC pour 2021 est de 342 312€.

Le régime de droit commun prévoit :

- Part de l'EPCI : 230 699€
- Part des communes membres : 111 613€

Après discussion, le Bureau propose de se conformer à la répartition de droit commun puisque le CIF servant à cette répartition est cette année le CIF réel de la Cdc.

Une autre option abordée en Bureau était d'opter pour un régime dérogatoire afin de permettre à la Cdc de prendre en charge l'élagage qui pourrait être rendu nécessaire par le passage de la fibre, dans le cas où la collectivité choisirait de le prendre en charge.

M. P. PECCHIOLI propose la possibilité d'envisager la réflexion sur 2 exercices comptables et rappelle qu'il faudra ensuite prévoir un entretien annuel.

M. P. RIVIERE propose quant à lui de réfléchir à répartir les travaux sur 2 exercices.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'opter pour la répartition de droit commun.

- *Décisions modificatives,*

M. P. RODHAIN, VP en charge des finances présente un certain nombre de décisions modificatives.

59500 DM 7 CDC					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
042					
6811	Dotations aux amort. Des immos incorporelles (1)	854.00			
6815	Dotations aux provisions (2)	-9 146.00			
023	Virement à la section d'investissement	9 146.00			
<b>TOTAL</b>		<b>854.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
27			040		
276382	Avance au budget ZA SAINT MARC (2)	10 000.00	280422	Privé - Bâtiments et installations (1)	200.00
			28183	Matériel de bureau (1)	654.00
			021	Virement de la section de fonctionnement	9 146.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>

59503 DM 1 ZA SAINT MARC					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
011			042		
6015	Terrains à aménager	10 000.00	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	10 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTES		
040			16		
3555	Terrains aménagés	10 000.00	168751	GFP de rattachement	10 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>10 000.00</b>

L'ensemble de ces DM sont acceptées à l'unanimité par le conseil communautaire.

- **Institutionnel**

- *Installation du conseil communautaire,*  
Voir début du PV.
- *Remplacement ou suppression du poste de VP vacant,*  
Voir PV des élections.
- *Elections,*  
Voir PV des élections.
- *Détermination rang VP,*  
Voir PV des élections.
- *Composition du Bureau,*  
Voir PV des élections.
- *Désignation/élection de représentants aux différentes instances (commissions, Syndicats...),*

Il convient de remplacer M. JR. DAGONEAU dans chacune des instances où il siégeait :

- Membre titulaire de la CAO : David COUTANT
- Membre titulaire de la CLECT : Bruno GOUPY
- Membre suppléant de la CLECT : Christelle GUERIN
- Membre de la commission voirie : David COUTANT, Président et Bruno GOUPY, membre
- Membre de la commission accessibilité : Christelle GUERIN
- Membre de la commission finances : Bruno GOUPY
- Membre de la commission haies : David COUTANT
- Délégué suppléant au PETR : Christelle GUERIN
- Délégué titulaire SICTOM : Bruno GOUPY

- **Ressources Humaines**

- *Modifications, suppressions et créations de postes,*

Il est proposé par M. D. CHEVEE, VP en charge des ressources humaines, les modifications de postes

comme il suit.

<b>ETP AGENTS</b>				
	2020-2021		2021-2022	
CDC	ECOLE		CDC	ECOLE
Titulaire	35		35	
Titulaire	35		35	
Titulaire	35		35	
CDD	35		35	
Titulaire	14		14	
Titulaire	35		32	
CDD	35		0	
Stagiaire			35	
Titulaire	35		35	
Titulaire	35		35	
CDD	35		35	
Titulaire	35		35	
Titulaire	0			
Titulaire	6.25		6.3	
CDI	35		35	
Titulaire	35		35	
Titulaire	35		35	
Titulaire	35		35	
CDI	10.75		11	
Titulaire	35		35	
Titulaire	30		30	
Titulaire PVD			35	
Convention PEC (Brigade écoles)			19,75	
	<b>16.74</b>		<b>18.22</b>	
<b>BERD'HUIS</b>				
Titulaire	1.00		1.00	
Titulaire	0.84		0.84	
Titulaire IRC	0.70		0.70	
Titulaire	0.36		0.36	
Titulaire	1.00		1.00	
Titulaire IRC	0.41		0.41	
	0.17		0.17	
	<b>4.95</b>		<b>4.55</b>	
<b>BRETONCELLES</b>				
Titulaire	0.62		0.62	
CDD	0.87		0.83	
CDD	0.68		0.59	
CDD	0.50		0.42	
CDI	0.32		0.32	
CDD	0.61		0.61	
Titulaire	0.90		0.90	
CDD	0.00		0.36	
CDD	0.00		0.44	
	<b>5.51</b>		<b>5.09</b>	

PERCHE EN NOCE (site Nocé)		
Titulaire IRC	0.57	0.57
Titulaire	0.87	0.87
Titulaire	0.83	0.83
CDD	0.48	0.59
Titulaire IRC	0.60	0.60
	<b>3.35</b>	<b>3.46</b>
PERCHE EN NOCE (site Préaux du Perche)		
Titulaire	0.89	0.89
Titulaire	0.89	0.89
Titulaire	0.97	0.97
CDD	0.17	0.17
	<b>2.92</b>	<b>2.92</b>
REMALARD EN PERCHE		
Titulaire	0.86	0.86
Titulaire	1.00	1.00
Titulaire IRC	0.31	0.31
Stagiaire CNRACL	0.91	0.91
Titulaire	1.00	1.00
Titulaire	1.00	1.00
CDI	0.95	0.95
Titulaire	1.00	
CDD	0.00	0.00
CDD	0.93	0.85
CDD	0.36	0.36
Titulaire IRC	0.79	0.79
CDD		
CDD	0.47	0.27
CDD		
CDD	0.00	0.00
CDD	0.63	0.56
CDD		0.66
CDD	0.17	0.17
	<b>10.52</b>	<b>9.68</b>
SABLONS SUR HUISNE		
Non titulaire	1.00	1.00
	0.412	0.41
Titulaire IRC		
Titulaire	1.00	1.00
Titulaire	0.35	0.35
Titulaire	1.00	1.00
CDD	0.91	0.88
Titulaire IRC		
CDD	0.43	
		0.43
CDD	0.37	

Titulaire	1	1
	6.47	6.07
	50.46	49.99

Les modifications principales font suite à la diminution du nombre d'heures ATSEM dans les classes. Mme M. BIFFARD, qui précise qu'elle parle également au nom de Mme A. VAIL, excusée, déplore cette décision.

Il y a selon elle eu un manque total de communication, tant avec les équipes enseignantes, dont les directeurs, qu'avec les élus.

Elle regrette également que ce choix intervienne après le contexte sanitaire, voire pendant, que tout le monde connaît, et durant lequel l'ensemble des agents scolaires a été très sollicité.

Enfin elle informe qu'une enseignante se dit avoir été humiliée, en conseil d'école.

M. T. LIGER admet des erreurs de communication mais rappelle que si le conseil et le Bureau sont le lieu pour débattre, les conseils d'écoles par exemple ne le sont pas.

M. M. LEMONNIER et M. D. CHEVEE rappellent que ce choix est dicté par une équité dans l'ensemble des groupes scolaires, et que cela a été vu en bureau puis en commission.

M. A. SABRAS précise qu'en outre il est difficile de se justifier dans les communes lorsqu'on n'a pas été consulté, et qu'en tant qu'employeur, la Cdc se doit d'être exemplaire.

M. P. PECCHIOLI ajoute que si cela a en effet été discuté en Bureau, il ne peut entendre qu'une classe de MS et/ou de GS ne peut se satisfaire d'une ATSEM que par demi-journée.

Le conseil communautaire accepte l'ensemble de ces modifications par 25 votes pour, 2 contre et 7 abstentions.

- **Développement économique**

- *Vente d'un terrain sur la ZA Saint Marc*

En l'absence de Mme B. LUYPAERT, M. T. LIGER évoque la possibilité de rachat d'un terrain sur la ZA Saint Marc.

Ce terrain avait été vendu à la SCI GARNIER au prix de 6,10€ le m<sup>2</sup>.

Le projet de construction ayant été abandonné, il a sollicité la Cdc afin de pouvoir lui vendre la parcelle.

M. P. PECCHIOLI regrette que la Cdc se trouve pénalisée par ce type d'opération car la collectivité va devoir supporter des frais de notaire.

Il espère que cela ne créera pas un précédent. C'est pourquoi il propose que la commission Développement économique puisse peut-être travailler à proposer une modification du règlement de zone.

M. T. LIGER précise que ce terrain pourra permettre qu'un projet en cours d'étude voit le jour.

Le conseil communautaire accepte cette proposition de rachat à l'unanimité.

- **Questions diverses**

- *Bien sans maître sur la commune de BRETONCELLES*

M. T. LIGER laisse la parole à M. D. CHEVEE s'agissant d'un bien sans maître situé sur la commune de Bretoncelles.

Il s'agit du bien sur la parcelle cadastrée Section YB n°24 sise à la Grande Fosse.

Il précise que par délibération en date du 23/04/2021, la commune a renoncé à ce bien, étant donné l'état de ruine dans lequel il se trouve.

Suite à plusieurs discussions relatives aux procédures de classification de bâtiment menaçant ruine, le conseil communautaire choisi de renoncer également au bien, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Thierry LIGER clôt la séance.

Le Président



T. LIGER